

Question présentée par la députée :
M^{me} Marjorie de Chastonay

Date de dépôt : 2 septembre 2021

Question écrite urgente

Demande de précisions sur la situation de la prise en charge des troubles du langage et de la communication à Genève chez les enfants et les jeunes : questions complémentaires suite à la Q 3854-A

Je vous remercie pour la réponse que le Conseil d'Etat a apportée à ma question (Q 3854) « Situation sur la prise en charge des troubles du langage et de la communication à Genève chez les enfants et les jeunes » datée du 19 mai 2021.

Dans l'ensemble, je constate que de nombreuses questions demeurent sans réponses, vraisemblablement faute de données à disposition.

La réponse du Conseil d'Etat appelle de nouvelles clarifications et je prie le Conseil d'Etat de m'apporter les précisions à mes questions ci-dessous :

- 1. Pourriez-vous confirmer que les 30 logopédistes, correspondant à 18,8 ETP, employés aux HUG s'occupent aussi bien d'adultes que d'enfants ? Pourriez-vous également confirmer qu'il s'agit uniquement de logopédistes diplômé.e.s ? Serait-il possible de préciser le nombre d'ETP affectés à chacune des deux catégories de patients ?*
- 2. Vous mentionnez le nombre d'ETP de logopédistes aux HUG (18,8) et à l'OMP (39,8) employés actuellement et comparez la situation à la période 2013-2014. L'expression « cela », dans la phrase de la réponse, étant peu claire, pourriez-vous confirmer qu'en 2013-2014 le nombre d'ETP employés à l'OMP s'élevait à 26,65 ou s'agit-il du nombre d'ETP employés conjointement aux HUG et à l'OMP ? Pourriez-vous également préciser s'il s'agit uniquement de logopédistes diplômé.e.s, ou si les stagiaires sont également comprises dans ces ETP ?*

3. *En 2021, 19,3 postes ETP à l'OMP sont dévolus à la consultation : serait-il possible de distinguer le nombre d'ETP affectés aux procédures d'évaluation et le nombre d'ETP affectés à la prise en charge thérapeutique ? Serait-il également possible d'avoir pour ces deux catégories – à défaut pour la consultation – l'évolution du nombre de postes ETP, par année, depuis 2007 ?*
4. *La réponse évoque le délai d'attente entre la demande d'évaluation et le premier entretien pour l'OMP (89 jours en 2021). Pourriez-vous confirmer que ce délai d'attente concerne uniquement les prises en charge/évaluations en logopédie, à l'exclusion de celles en psychomotricité et en psychologie ? Pourriez-vous préciser, pour les HUG, la durée de l'attente entre la demande d'évaluation et le premier entretien ?*

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa prompte réponse à ces questions.